PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE MARSAC COMMUNE DE MARSAC

PC4. NOTICE DESCRIPTIVE DU SITE ET PRÉSENTANT LE PROJET AVEC SES AMÉNAGEMENTS



PC4

Le présent projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol s'étend sur une surface cadastrale de 3,19 ha sur la commune de Marsac dans le département de la Creuse (23). La surface clôturée dédiée au parc photovoltaïque est de 2,99 ha.

Les parcelles concernées par le projet (ZC 18 à 21) se situent au niveau du lieu-dit « Le Mont », 2,5 km au nord du bourg de la commune de Marsac.

Marsac se situe sur le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg, paysage caractérisé par la présence de collines douces et d'un bocage irrégulier. Le point culminant du projet se situe à une altitude d'environ 446 mètres avec le point le plus bas situé à environ 420 mètres, caractérisant ainsi une pente d'environ 8% sur un axe nord-sud.

Dans le PLUi de la Communauté de Communes de Bénévent Grand Bourg en cours d'élaboration, il est prévu de créer un secteur spécifique Ax où les installations nécessaires à la production d'énergies renouvelables seraient autorisées sous conditions :

« Les constructions et installations liées à la production d'énergies renouvelables sont autorisées sous réserve qu'elles ne compromettent pas le caractère agricole de la zone et qu'elles respectent une bonne insertion au paysage et à l'environnement ».

Suite à la proposition de projet au Conseil Municipal de Marsac le 6 mars 2018, une délibération favorable a été obtenue le 16 mars 2018.



Vue depuis l'est du projet, vers l'ouest.

Le projet, d'une puissance de 2,99 MWc prévoit la mise en place de 7 856 modules photovoltaïques disposés sur des supports d'assemblage métalliques fixés au sol.

Les modules photovoltaïques seront orientés plein sud, avec un angle d'inclinaison de 20° par rapport au sol, en vue d'une optimisation du rendement énergétique des installations électriques. Les supports atteindront une hauteur maximale de 2,24 m et une hauteur minimale d'environ 80 cm. Les modules photovoltaïques seront espacés d'environ 2 cm afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluie, la diffusion de la lumière sous le panneau et une meilleure circulation de l'air. Un espacement de 353 cm est prévu entre les rangées de panneaux.

La production annuelle de la centrale sur la durée de l'exploitation est estimée à environ 3 366 MWh/an. La centrale photovoltaïque sera également constituée d'un local électrique type « conteneur métallique » (RAL 7004) avec bardage en bac acier (RAL 7004) dans lequel seront installés les onduleurs et le transformateur moyenne tension. Il sera positionné à l'intérieur du parc, réduisant sa perception depuis l'extérieur du parc. Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de modules photovoltaïques au local électrique. Les modules photovoltaïques seront de couleur foncée (anthracite) alors que les supports, visibles uniquement depuis l'arrière, seront en acier. Un chemin d'exploitation en calcaire blanc de 3 m de large permettra de circuler en périphérie du parc. La production électrique issue du local électrique sera centralisée au niveau du poste de livraison, permettant de faire le lien avec le réseau électrique local de distribution. Le poste de livraison, en béton armé, sera recouvert d'un bardage en bois favorisant son intégration dans l'environnement local. La porte d'accès au poste de livraison, métallique, devra respecter la spécification technique HN 64-S-34 et sera de couleur verte (RAL 6002) pour une meilleure insertion. Le poste de livraison sera positionné au niveau de l'entrée du site.

L'ensemble des parcelles concernées par le projet photovoltaïque sera clôturé. Un grillage de couleur verte (RAL 6005) sera installé, sur une hauteur de 2 mètres afin d'éviter toute intrusion dans l'enceinte, pour des raisons de sécurité d'une part (risque électrique), et de prévention des vols et détériorations d'autre part.

L'accès aux installations électriques sera limité au personnel habilité intervenant sur le site d'exploitation. L'accès est rendu possible par un portail en acier, de couleur verte (RAL 6005) pour une meilleure intégration dans l'environnement local, équipé d'une serrure haute résistance. Un système de télésurveillance permettra de rendre la centrale accessible à distance, notamment pour les services de secours. L'accès au site se fera par le chemin d'exploitation n°5 en venant de la voie communale n°101, où sera installée l'entrée du parc photovoltaïque.

Une borne incendie existe une centaine de mètres au sud de l'entrée de la centrale photovoltaïque. Comme convenu avec le SDIS de la Creuse, un retrait de 10 m des panneaux photovoltaïques par rapport aux surfaces boisées a été pris en compte dans le dimensionnement de la centrale photovoltaïque.

Pour intégrer le projet dans le paysage et créer un corridor écologique autour du parc photovoltaïque et avec le bois situé au nord du projet, des haies seront plantées à l'ouest, au sud et à l'est du site. Le muret en pierre et le fossé situés à l'ouest et au sud du projet seront conservés.

Le caractère réversible des installations permettra au propriétaire, s'il le souhaite tout comme l'exploitant de la centrale photovoltaïque, à l'issue des 25 ans d'exploitation de la centrale, de trouver un nouvel usage à ces terres (espace naturel, espace agricole, etc.).



LEGENDE:

NOTICE DESCRIPTIVE DU SITE ET PROJET

PC4